

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du vendredi 19 novembre 2021**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 172 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Gérard BRAMOULLE - Romain BRUMENT - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Jean-Pierre CESARO - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Philippe CHARRIN - Pascal CHAUVIN - Lyece CHOULAK - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOL - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHEL - David GALTIER - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Patrick GHIGONETTO - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Magali GIOVANNANGELI - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Jean HETSCH - Claudie HUBERT - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Sophie JOISSAINS - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Éric LE DISSES - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Arnaud MERCIER - Danielle MENET - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Véronique MIQUELLE - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAINÉ - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Anne-Laurence PETEL - Catherine PILA - Patrick PIN - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michel RUIZ - Florian SALAZAR-MARTIN - Jean-Pierre SERRUS - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marion BAREILLE représentée par Romain BRUMENT - Laurent BELSOLA représenté par Yves MESNARD - Moussa BENKACI représenté par Francis TAULAN - Kayané BIANCO représenté par Jean-Louis VINCENT - Corinne BIRGIN représentée par Julien BERTEI - Doudja BOUKRINE représentée par Saphia CHAHID - Nadia BOULAINSEUR représentée par Gilbert SPINELLI - Sophie CAMARD représentée par Jean-Marc SIGNES - Christine CAPDEVILLE représentée par Patrick PIN - Martine CESARI représentée par André BERTERO - Jean-David CIOT représenté par Jacky GERARD - Jean-François CORNO représenté par Olivier FREGEAC - Jean-Jacques

COULOMB représenté par Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES représentée par Emmanuelle CHARAFE - Robert DAGORNE représenté par Régis MARTIN - Christian DELAVET représenté par Frédéric GUINIERI - Claude FILIPPI représenté par Gérard BRAMOULLE - Gérard FRAU représenté par Gaby CHARROUX - Loïc GACHON représenté par Daniel AMAR - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marc DEL GRAZIA - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Nicole JOULIA représentée par Eric CASADO - Vincent LANGUILLE représenté par Vincent DESVIGNES - Stéphane LE RUDULIER représenté par Nicolas ISNARD - Anne MEILHAC représentée par Christine JUSTE - Hervé MENCHON représenté par Nassera BENMARNIA - Eric MERY représenté par Marie MICHAUD - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI - Férouz MOKHTARI représenté par Catherine VESTIEU - Lourdes MOUNIEN représentée par Pierre LEMERY - Roland MOUREN représenté par Pascal MONTECOT - Frank OHANESSIAN représenté par Camélia MAKHLOUFI - Yannick OHANESSIAN représenté par Marie BATOUX - Stéphane PAOLI représenté par Jean-Christophe GRUVEL - Benoît PAYAN représenté par Anthony KREHMEIER - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Claude PICCIRILLO représenté par Michel BOULAN - Jocelyne POMMIER représentée par Grégory PANAGOUDIS - Henri PONS représenté par Catherine PILA - Bernard RAMOND représenté par Guy BARRET - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Pauline ROSSELL représentée par Jessie LINTON - Alain ROUSSET représenté par Danielle MENET - Michèle RUBIROLA représentée par Vincent KORNPROBST - Valérie SANNA représentée par Michel RUIZ - Franck SANTOS représenté par Michel ROUX - Eric SEMERDJIAN représenté par Olivia FORTIN - Laurence SEMERDJIAN représentée par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Stéphanie FERNANDEZ - Aïcha SIF représentée par Sébastien BARLES - Ulrike WIRMINGHAUS représenté par Solange BIAGGI - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Sophie JOISSAINS.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Julie ARIAS - Mireille BALLETTI - Jean-Louis CANAL - Martin CARVALHO - Bernard DESTROST - Sylvaine DI CARO - Daniel GAGNON - Jean-Pascal GOURNES - Yannick GUERIN - Pierre HUGUET - Michel LAN - Jean-Marie LEONARDIS - Stéphane RAVIER - Jean-Yves SAYAG - Françoise TERME.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Béatrice BONFILLON représentée à 16h36 par Arnaud MERCIER - Jean-Pierre SERRUS représenté à 16h29 par Anne-Laurence PETEL - Eric GARCIN représenté à 16h36 par Yves WIGT - Pascal CHAUVIN représenté à 17h08 par Christian BURLE - Caroline MAURIN représentée à 17h08 par Alexandre DORIOL - Jacky GERAD représenté à 17h12 par Michel AMIEL - Catherine PILA représentée à 17h16 par Sarah BOUALEM - Romain BRUMENT représenté à 17h20 par Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Gérard AZIBI représenté à 17h27 par Laure ROVERA - Julien RAVIER représenté à 17h44 par Emilie CANNONE.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Richard MALLIÉ à 15h37 - Sandrine D'ANGIO à 15h55 - Jean-Marc COPPOLA à 16h11 - Dona RICHARD à 16h16 - Sabine BERNASCONI à 16h30 - Anne VIAL à 16h33 - Véronique MIQUELLY à 16h35 - Lyece CHOULAK à 16h38 - Sébastien JIBRAYEL à 16h38 - Didier REAULT à 16h45 - José MORALES à 16h55 - Yves MESNARD à 16h57 - Patrick PIN à 16h57 - Georges ROSSO à 16h57 - Magali GIOVANNANGELI à 17h01 - Gérard BRAMOULLÉ à 17h02 - François TAULAN à 17h02 - Sophie JOISSAINS à 17h02 - Stéphanie FERNANDEZ à 17h03 - Jean-Christophe GRUVEL à 17h05 - Lionel DE CALA à 17h10 - Marine PUSTORINO-DURAND à 17h12 - Jean-Louis VINCENT à 17h20 - Eric CASADO à 17h25 - Roland CAZZOLA à 17h25 - Lisette NARDUCCI à 17h25 - Mathilde CHABOCHE à 17h26 - Philippe GRANGE à 17h33 - Pascale MORBELLI à 17h36 - Isabelle ROVARINO à 17h36 - Mireille BENEDETTI à 17h36 - Marie BATOUX à 17h41 - Amapola VENTRON à 17h42 - Sébastien BARLES à 17h43 - Hervé GRANIER à 17h44.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **ATCS-002-10714/21/CM**

### **■ Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement Fonds d'Aide Cinéma/Audiovisuel/MultiMedia Métropolitain "FACAMM"**

**7910**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Au carrefour des filières « Numérique/Industries créatives » et « Tourisme-Art de vivre », la filière Cinéma/Audiovisuel/Multimedia s'inscrit pleinement dans les filières stratégiques identifiées dans l'Agenda du développement économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Cette filière stratégique est particulièrement porteuse tant au niveau de l'emploi que des retombées économiques sur le territoire :

- 1500 établissements, 3000 emplois, 550 M€ Chiffre d'affaires
- 88 M€/an de retombées directes, le double en retombées indirectes (tourisme)
- La Métropole concentre plus de 50% des entreprises et des salariés de filière de la région Sud
- 1715 jours de tournage, soit la 3<sup>ème</sup> métropole après Paris (4500 jours)

Les atouts de la Métropole pour la dynamique de cette filière sont structurels :

- Une qualité de la lumière et un fort ensoleillement unanimement reconnu et plébiscité par les professionnels,
- Une variété des décors extérieurs (naturels & urbains),
- Une exceptionnelle connectivité du territoire (TGV haute cadence, aéroport, ports, autoroutes ...).

Néanmoins, des freins conjoncturels persistent :

- La qualité de l'accueil des équipes de tournage, notamment, reste perfectible,
- Un jeu d'acteurs institutionnels perfectible
- Une concurrence accrue d'autres régions déployant une action concertée d'accueil et de développement de la filière (Occitanie, Haut de France, Pays de l'Est, le Maghreb ...)
- Les professionnels pointent une absence de stratégie : besoin vital de coordonner les acteurs pour peser aux niveaux national et international afin de conquérir de nouveaux marchés, spécialement dans ce contexte où les demandes explosent (GAFA, Netflix, chaînes France + étranger)
- Une forte dépendance vis-à-vis de très peu de donneurs d'ordre

Depuis 2015, il est constaté une stagnation relative des tournages sur notre territoire et une croissance exponentielle en Occitanie (France TV, nouveau studio de 16 000 € à Vendargues, Studio TF1 de 7500 m<sup>2</sup> à Sète). Ainsi, la progression de l'activité initiée depuis 1995, s'est ralentie depuis quelques années tout en se maintenant grâce notamment à l'essor du Pays de Martigues et de la ville de Marseille.

La concurrence très dynamique d'autres régions rend désormais indispensable une politique concertée entre les collectivités et la création d'outils d'accueil et de promotion correspondant aux standards internationaux (vitrine en ligne gratifiante et bilingue, base de décors, base TAF (Techniciens, d'Artistes-Comédiens et de Figurants), politique cohérente et suivie de promotion ...), soutien aux associations et mise en place d'un fonds de soutien métropolitain venant compléter les aides actuelles.

Les enjeux de ce plan d'actions stratégique pour la filière Cinéma/Audiovisuel/Multimedia sont de :

- Maintenir la troisième place nationale en terme de jours de tournage.
- Etre compétitif face aux autres régions et pays (Hauts de France, Auvergne-Rhône-Alpes, Pays de l'Est, du Maghreb ...) d'autant plus que la Métropole peut se prévaloir de pouvoir

proposer tous types de paysages.

- Aider à l'insertion professionnelle des jeunes, notamment ceux issus des QPV, et des femmes, aux nombreux métiers de cette filière. Des associations œuvrent en ce sens (Ecole KOURTRAJME, La Réplique ...).
- Développer de manière durable l'attractivité et la notoriété du territoire à un niveau national et international favorisant ainsi le tourisme et la tenue de Salons/Congrès.

L'absence de ce projet de filière constituerait un double frein, à savoir le risque de manquer des opportunités stratégiques de développement et de laisser les énergies et les projets se disperser.

Aujourd'hui sur le territoire métropolitain les principaux acteurs sont : la Région Sud, la DRAC, le CNC, la Ville de Marseille, le Pays de Martigues, le Pays d'Aubagne et de l'Etoile, la ville d'Allauch, la ville de la Ciotat, la Ville d'Aix. 10 associations corporatives (producteurs, techniciens, auteurs-réalisateurs, exploitants, comédiens, festivals) sont recensées :

- AARSE : Association des auteurs-réalisateurs du Sud-Est
- ARTS : Association Régionale des techniciens du Sud-Est
- LPA : les producteurs associés
- La France compte parmi les plus gros producteurs du monde. Les accompagner vers leur développement international (notamment en termes de production exécutive sur certains pays).
- La Belle équipe, collectif de scénaristes du Sud
- FICAM, Fédération des Industries du cinéma et de l'audiovisuel
- Sud Anim : professionnels de l'animation
- Forum des Festivals
- Cinémas du Sud&Tilt
- Union des Cinémas du Sud de la France
- La Réplique

Ce Fonds d'Aide Cinéma Audiovisuel Multimédia Métropolitain pour la filière Cinéma/Audiovisuel, véritable critère de sélection pour les sociétés de production, aura vocation à favoriser l'accueil de tournages à fort potentiel sur le territoire.

La Métropole souhaite intégrer par la conclusion d'un avenant à la convention déjà existante depuis 2003 entre le CNC, la DRAC, la Région Sud et le Département des Alpes Maritimes pour pouvoir bénéficier de la recette générée par le CNC (1 euro reçu pour 2 euros dépensés par la Métropole). Les critères pris en compte pour l'octroi de l'aide seront d'ordre culturels et économiques.

En signant cette convention, la Métropole s'engage à s'inscrire dans une politique partenariale qui ne se limiterait pas au seul fonds de soutien aux œuvres cinématographiques et audiovisuelles.

La Métropole disposerait alors de son enveloppe en totale indépendance vis-à-vis de la Région Sud, dès lors que les modalités et critères exigés pour l'attribution de l'aide sont définis en accord avec le CNC dans la convention triennale.

Depuis la loi Notre, le soutien de la Métropole est en effet conditionné à l'intervention préalable de la Région Sud PACA, qui est la collectivité chef de file en la matière.

L'accord et la validation de la Région ont déjà été sollicités et les aides au cinéma et à l'audiovisuel sont incluses dans la convention-cadre Région-Métropole de 2018 fixant les conditions d'intervention complémentaires en matière d'aides économiques.

Chaque aide attribuée à une société de production fait ainsi l'objet d'une convention avec la société bénéficiaire qui définit les conditions et modalités du versement de l'aide accordée par la Métropole tout en précisant les obligations de la production.

La Métropole peut décider de créer son propre Comité de lecture ou bien de s'adosser à celui de la Région (avec les mêmes critères d'analyse).

Une autorisation de programme est ainsi sollicitée. Il s'agit de l'opération d'investissement « Fonds d'aide Cinéma Audiovisuel Multimédia Métropolitain » d'un montant de 600 000 euros TTC inscrite au Budget principal et enregistrée dans l'autorisation de programme 210031BP du programme 03 et qui doit être affectée pour en permettre la réalisation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

### **Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le règlement (UE) n°651/2014 de la Commission européenne du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du Traité ;
- La délibération ECO n°001-1775/17/CM du Conseil de la Métropole du 30 mars 2017 portant approbation de l'Agenda du Développement Economique Métropolitain ;
- La délibération ECO n°009-4286/18/BM du Bureau de la Métropole du 18 octobre 2018 portant approbation d'une convention fixant les conditions d'intervention complémentaire de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre de l'octroi des aides économiques.

#### **Oùï le rapport ci-dessus**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Que la filière Cinéma/Audiovisuel/MultiMedia a été identifiée comme une filière stratégique dans l'Agenda de Développement Economique Métropolitain.
- Que cette filière génère de fortes retombées économiques, touristiques et en termes d'emploi.
- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite soutenir et développer cette filière sur son territoire.
- Que le fonds d'aide Cinéma Audiovisuel Multimédia Métropolitain viendra en complémentarité de celui de la Région Sud.

#### **Délibère**

##### **Article 1 :**

Est approuvé le souhait de développer durablement la filière Cinéma/Audiovisuel/MultiMedia sur le territoire métropolitain.

##### **Article 2 :**

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement « Fonds d'Aide Cinéma Audiovisuel Multimedia Métropolitain » pour un montant de 600 000 euros TTC, rattachée au programme 03, code AP 210031 BP.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2022 et suivants de la Métropole-Aix-Marseille-Provence, sous-politique B330-nature 20421-Fonction 64-Opération n°2021000300-AP n°210031BP.

L'échéancier prévisionnel des crédits s'établit comme suit :

Année 2022 : 100 000 euros TTC

Année 2023 : 250 000 euros TTC

Année 2024 : 250 000 euros TTC

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,  
La Vice-Présidente Déléguée,  
Attractivité du territoire,  
Tourisme

Danielle MILON